

Sécurité de la vieillesse

Monsieur le président, je dis ceci pour porter à l'attention de la Chambre le travail que nous avons fait, et non pas dans un but simplement électoral. Je félicite le gouvernement—il a été forcé de le faire—d'être au moins parvenu à donner \$341.80 à un couple de personnes âgées. Cela s'approche de ce qu'on demandait, soit \$350. Les \$341.80 ne sont pas trop mal. Les gens de 65 ans ou plus vont pouvoir mieux se «récupérer» avec cela.

Mais je déplore, par exemple, que le gouvernement, que le ministre n'ait pas présenté un projet de loi à l'avantage des invalides, des infirmes, des aveugles, des assistés sociaux. Ce matin, je recevais une lettre...

Une voix: C'est de la juridiction provinciale.

M. Caouette (Témiscamingue): C'est vrai, mais on aurait dû depuis dix ans convaincre les provinces de cela.

Une voix: On paie 50 p. 100.

M. Caouette (Témiscamingue): C'est vrai. Je recevais une lettre d'une mère de famille de Saint-Jérôme; elle a cinq enfants à la maison, elle paie un loyer de \$80 par mois et elle reçoit \$147 en allocation de bien-être social, dont le gouvernement fédéral paie la moitié. Comment pouvons-nous comprendre qu'une mère de famille et cinq enfants puissent vivre avec \$147 par mois?

Je suis en faveur du versement d'une pension de vieillesse de \$341.80 à deux personnes, mais je serais en faveur du versement d'une pension de \$400, par exemple, à la pauvre mère de famille qui a cinq enfants à la maison.

Je pose des questions au ministre: le ministre me répond en souriant, il est gentil le ministre, c'est un bon gars, il me répond c'est le Québec qui paie la moitié, et nous, l'autre moitié. Le Québec dit: Nous, nous n'avons pas notre moitié, et si vous ne l'avez pas, eh bien, nous ne l'avons pas non plus! Alors, la pension n'augmente pas!

Mais, monsieur le président, il est très important de prendre soin des invalides, des infirmes, des aveugles et des assistés sociaux qui en ont besoin, et non pas les voleurs. Qu'on leur donne des augmentations de pensions pour leur permettre de vivre convenablement.

Monsieur le président, ce sont là les mises au point que j'avais à faire. Mes collègues et moi, nous allons appuyer le bill, nous allons tenter, si c'est possible, de faire abaisser l'âge d'admissibilité à la pension à 60 ans. Si le ministre veut délier les cordons de la bourse du ministre des Finances (M. Turner)... il le demandera! Très bien! Il m'a dit avant-hier qu'il y aurait réunion, d'ici la fin du mois, avec les représentants des provinces pour discuter de l'opportunité de réduire cet âge pour l'intéressé et d'étudier aussi la situation du conjoint.

J'espère que le ministre prend note des instances que nous faisons; je ne veux pas m'en attribuer le crédit du tout, le ministre le prendra. On se contentera de voter pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble des Canadiens.

[Traduction]

M. McKinnon: Monsieur le président, en guise de contribution au débat sur le bill, je traiterai surtout de la vie chère, après quoi je dirai un mot de la situation économique. Certains députés se plaisent à soutenir que les mesu-

[M. Caouette (Témiscamingue).]

res présentées le 4 septembre visent à freiner, voire à mater l'inflation. Sottise que tout cela! L'inflation ne tient pas au fait que les pensions de vieillesse sont trop faibles. Elle ne tient pas non plus au fait que les pensions de retraite des fonctionnaires n'augmentent pas au même rythme que les prix. Les bills C-219 et C-220 seront sans effet sur l'inflation. Abstenons-nous donc de répéter comme des perroquets la manchette d'un journal d'Ottawa selon laquelle le gouvernement ferait une lutte à outrance à l'inflation. Peut-être cette manchette du *Citizen* d'Ottawa fut-elle conçue en fonction de l'espace à remplir, mais elle était certainement de nature à induire en erreur toute personne assez naïve pour croire que les manchettes puissent résumer les colonnes qu'elles coiffent. Ces deux bills ont été conçus, je suppose, pour remédier temporairement à l'inflation. Ils ne tentent même pas d'enrayer le mal et quiconque affirme le contraire est aussi franc et réaliste que s'il affirmait que l'aspirine guérit le cancer.

Considérons dans quelle pénible situation se trouvent trois tranches importantes de notre société, soit les personnes à revenu fixe, les exploitants de petites entreprises et les travailleurs qui n'appartiennent pas à de puissants syndicats internationaux. En premier lieu, voyons le cas de personnes à revenu fixe, les pensionnés. Le gouvernement entend laisser agir les poussées inflationnistes, quitte, le cas échéant, à augmenter les pensions. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social aurait dû avoir honte de présenter ce bill sans s'excuser auprès de nos aînés pour les mois d'inutiles souffrances morales que sa déclaration du mois de mai dernier leur a causés lorsqu'il a refusé l'idée de rajustements trimestriels sous prétexte que cela donnerait lieu à un cauchemar administratif. Mais que pouvait-on attendre d'autre de cette ci-devant éminence grise du parti libéral?

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais comme il est 5 heures, j'ai le devoir de quitter le fauteuil, de faire rapport de l'état de la question et de demander à siéger de nouveau plus tard aujourd'hui.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: le député de Brandon Souris (M. Dinsdale)—Les Postes; le député d'Assiniboia (M. Knight)—L'agriculture; le député de Peel-Sud (M. Blenkarn)—Les relations ouvrières.

● (1700)

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les bills privés, les avis de motion (documents) et les bills publics.